



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Cathy NICOLAO, M Patrick CAYEUX, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, MM Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1a), Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTIL, déléguée de Barnay, MM François De GUELI, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, délégué d'Epertully (à partir de la question n°1a), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Chapelle sous Uchon, M Bernard JOSS, suppléant (remplaçant M Alain D'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (jusqu'à la question n°2d), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, MM Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°3b), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question 2f), Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mme Véronique PACAUT, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM Jean-Michel PREVOTAT, Jacques ROY, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Gérard POIGNANT, Jean-Baptiste PIERRE.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Yannick BOUTHIERE, M Vincent CHAUVET à M Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA à M Patrick CAYEUX, M Stéphane FABRE à M Gilbert DARROUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à M Patrick RYON, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER (jusqu'à la question 1a), Mme Francette GYBELS à Mme Monique GATIER, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Florence GARNIER à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, M Gilles BERRET à M Fabrice VOILLOT, Mme Andrée MENARGUEZ à M Daniel DAUNOT.

A- Désignation du secrétaire de séance

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Monsieur Anatole SAGOT en tant que secrétaire de séance.

B - Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 8 Février 2022

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le procès verbal du 8 Février 2022.

C – Compte rendu des actes accomplis

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

D – Compte rendu des MAPA

Le conseil communautaire a pris acte des MAPA.

1-FINANCES

a) Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 de la CCGAM.

Le conseil communautaire après en avoir débattu, A PRIS ACTE, du rapport d'orientation budgétaire 2022 de la CCGAM.

2-ADMINISTRATION GENERALE

a) Avenant n°1 à la convention entre la CCGAM et l'ADMR 71 pour la confection de repas.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le projet d'avenant à la convention la CCGAM et l'ADMR 71 pour la confection de repas.

Le conseil communautaire a fixé, à l'unanimité ; à 5,25 € le tarif par repas confectionné (sans la fourniture du pain), non livré à compter du 04 avril 2022.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé la signature de cet avenant entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'association ADMR 71 SAP et tout document se rapportant à ce dossier.

b) Avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches annexé au présent rapport.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la signature de l'avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud et tout document se rapportant à ce dossier.

c) Marché public : avenant n°4 au marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la signature de l'avenant n°4 au marché n°06/2014 en date du 01/07/2014 relatif au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la ville d'Autun, de la CCGAM et du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

d) Convention de groupement de commandes pour l'appel d'offres assurances - désignation d'une commission d'appel d'offres – autorisation de lancer le marché.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention de groupement de commandes entre la CCGAM, la Ville d'Autun et le CIAS du Grand Autunois Morvan relative à la passation de marchés publics d'assurance.

Le conseil communautaire a autorisé la signature de la convention par Madame la présidente ou l'un des vice-président ayant délégation.

Le conseil a désigné Monsieur Emile LECONTE en tant que membre titulaire et Madame Françoise ANDRE, en tant que membre suppléant parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de la CCGAM pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres spécialement constituée pour se prononcer sur le marché des assurances passé par le groupement de commandes.

Le conseil a autorisé le lancement du marché public des assurances relatives à la responsabilité civile, les dommages aux biens, la flotte automobile, la protection juridique, la protection fonctionnelle, les cyber-risques et les expositions temporaires par une procédure d'appel d'offres. Enfin, le conseil communautaire a autorisé la signature des marchés d'assurances de la CCGAM.

e) Lancement d'une procédure formalisée avec négociation relative à l'exécution des services de mobilité sur le territoire de la CCGAM.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, le lancement de la procédure formalisée avec négociation relative à l'exécution des services de mobilité sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan.

Le conseil communautaire a autorisé la signature des pièces de marché et tout document se rapportant à ce dossier.

f) Adoption d'une modification n° 1 aux lots 5 et 13 du marché n° 2021-13 relatif à la fourniture de denrées alimentaires.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification n°1 au marché n° 2021-13-5 relatif au lot 5 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, d'une augmentation de + 1,73 % (+ 656,42 € HT) soit pour un nouveau montant estimatif annuel de 38 574,47 € HT .

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification n°1 au marché n°2021-13-13 relatif au lot 13 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, d'une augmentation de + 4,107 % (+ 1 256,53 € HT) soit pour un nouveau montant estimatif annuel de 31 847,87 € HT.

g) Demande de subvention Pépinière à Haut Niveau de Service à la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le projet définis.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de solliciter, auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, une aide pour le financement de l'accueil des entreprises hébergées en pépinière dans le cadre de la labellisation « Pépinière à Haut Niveau de Services » de 20 000€.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

3-RESSOURCES HUMAINES

a) Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Communautaire a modifié, à l'unanimité, le tableau des effectifs de la CCGAM comme suit à compter du 1^{er} mai 2022 :

✓ **Filière Administrative**

- Grade d'Attaché principal

Création d'un poste de titulaire à temps complet

- Grade d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Création d'un poste titulaire à temps complet

- Grade d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Création d'un poste titulaire à temps complet

✓ **Filière technique**

Grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Création de deux postes de titulaires à temps complet

✓ **Filière médico-sociale**

- Grade d'Assistant territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal 1^{ère} classe

Création d'un poste titulaire à temps non complet (28h/sem)

b) Règlements des différents services de la CCGAM relatifs à l'organisation du temps de travail.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les règlements de services relatifs à l'organisation du temps de travail pour tous les agents du Grand Autunois-Morvan au 1^{er} janvier 2022.

4-DADT

a) Rapport d'activité de l'abattoir 2020.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le rapport annuel d'activité 2020 de la délégation de service public de l'abattoir communautaire du Grand Autunois Morvan et a autorisé la signature de tout document s'y rapportant.

b) Avenant à la Délégation de Service Public de l'abattoir.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public, qui modifie les articles 14.3, 14.4, 17, 25.1, 18.1, 19.2, 19.3 et 24 de la convention, ainsi que les annexes 3 et 9, et ajoute une annexe 11 à la convention de délégation de service public.

Le conseil communautaire a autorisé la signature de l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public de l'abattoir.

c) Accompagnement de la SARL S-Agencement (aide à l'immobilier).

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 15.000 € dans le cadre de l'aide à l'immobilier, à la SARL S-AGENCEMENT pour l'extension de son bâtiment sur la zone d'activité de Bellevue.

Le conseil communautaire a approuvé la convention d'attribution de cette subvention qui conditionne son versement à la présentation des factures acquittées et à l'engagement de la SARL S-Agencement à créer 3 emplois dans les 24 prochains mois et à maintenir pendant 5 ans ses activités sur le site.

d) Approbation de la liste des nouveaux actionnaires de la SPL « Agence Economique Régionale ».

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la cession d'une action de la SPL « AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE » par la Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ à chacun des établissements publics de coopération intercommunale du territoire qui le manifeste.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité la liste connue à ce jour des établissements publics de coopération intercommunale, ayant manifesté le souhait d'être actionnaires de la SPL AER BFC.

Enfin, le conseil communautaire a donné tous pouvoirs à Marie-Claude BARNAY et Monsieur Vincent CHAUVET, représentant la CCGAM au sein de la SPL AER BFC, à l'effet de voter, réaliser et formaliser l'agrément des nouveaux actionnaires en respect des statuts, signer tous actes, effectuer toutes formalités requises par la loi et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de la mener à bonne fin.

5-DSTA

a) Candidature à l'appel à projet pour l'extension des consignes de tri et l'adaptation du dispositif de collecte.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, le SMEVOM à candidater au nom de la Communauté de Communes de du Grand-Autunois Morvan aux appels à projet de CITEO tant sur le volet centre de tri que sur l'adaptation des collectes sélectives nécessaires au passage à l'ECT.

b) Site Natura 2000 : candidature de la CCGAM au portage de l'animation du site "Forêt de ravin et landes du vallon de Canada, barrage du Pont du Roi". Désignation d'un représentant au comité de suivi.

Le conseil communautaire a proposé, à l'unanimité, la candidature de la CCGAM à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 "Forêt de ravin et landes du vallon de Canada, barrage du Pont du Roi".

Le conseil communautaire a désigné Madame Véronique PROST en tant que représentant de la CCGAM pour le comité de suivi du site "Forêt de ravin et landes du vallon de Canada, barrage du Pont du Roi".

Enfin, le conseil communautaire a autorisé à solliciter tout financement sur ce projet et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

c) Désignation d'un délégué pour la compétence GEMAPI au PNRM.

Le conseil communautaire a annulé, à l'unanimité, la délibération n°2020/073 du 20 juillet 2020 désignant les représentants de la CCGAM au comité syndical du Parc Naturel Régional du Morvan pour la compétence GEMAPI.

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Monsieur Louis BASDEVANT, en tant que représentant titulaire et Monsieur Christian DEMIZIEUX en tant que représentant suppléant au comité syndical du Parc Naturel Régional du Morvan pour la compétence GEMAPI.

d) Désignation d'un représentant CCGAM au comité syndical du Parc Naturel Régional du Morvan.

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Madame Anne-Marie DUCREUX, en tant que délégué CCGAM au comité syndical du Parc Naturel Régional du Morvan.

6-QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

**VU POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE
L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

A Autun, le 7 avril 2022
La Présidente
Marie-Claude BARNAY



